



Les bénéficiaires

- Réservé aux salariés des entreprises adhérentes au CIL Val de Loire, accédant à la propriété en résidence principale.

Disparition de la notion de primo-accédant.

► respecter les plafonds de ressources PLI

Se reporter au revenu fiscal de référence de la feuille d'imposition 2010 (sur revenus 2009).

| Nombre de personnes | Zone A | Zone B | Zone C |
|--|---------|--------|--------|
| 1 personne seule | 39 803 | 30760 | 26 915 |
| 2 personnes sans personne à charge sauf jeunes ménages ⁽¹⁾ | 59 486 | 41 077 | 35 942 |
| 3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge ⁽¹⁾ | 71 509 | 49 398 | 43 224 |
| 4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge | 85 653 | 59 635 | 52 181 |
| 5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge | 101 398 | 70 154 | 61 384 |
| 6 personnes ou 1 personnes seule avec 4 personnes à charge | 114 102 | 79 062 | 69 180 |
| Par personne supplémentaire | 12 713 | 8 819 | 7 717 |

(1) Couple (marié, pacsés ou vivant en concubinage) dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans.

Les zones de référence :

Zone A : Paris, Ile de France...

Zone B1 : Grandes agglomérations exemples : Tours, Orléans, Rennes, Marseille, Bordeaux, Lille, Strasbourg

Zone B2 : Moyennes agglomérations exemples : Blois, Bourges, Le Mans, Montargis, Châteauroux, Caen, Laval, Chartres, Brest, Béziers, Mulhouse

Zone C : autres

Dans tous les cas, nous consulter pour avoir confirmation de la zone concernée.

OPÉRATIONS FINANÇABLES :

● Construction

Ce prêt finance l'achat d'un terrain et la construction, ou l'acquisition d'un logement neuf avec respect de la réglementation thermique 2005

● Achat d'Ancien Sans Travaux

Ce prêt finance l'achat d'un logement ancien sans travaux respectant un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de niveau A,B,C ou D.

● Achat d'un logement dans le cadre de la vente du parc HLM

Ce prêt finance l'achat d'un logement dans le cadre de la mise en vente du parc HLM par les bailleurs sociaux.

Le logement financé doit respecter un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de niveau A,B,C ou D.

Disparition de l'Achat d'Ancien Avec Travaux.

Les conditions

● **Montant du prêt de 8 000 € à 30 000 €** selon le type d'opération et la zone. (cf. tableau ci-dessous).

● **Taux : 1,75%*** l'an remboursable sur une durée préconisée de 10 ans (durée en fonction du dossier). * (taux fixe égal au taux du livret A au 31/12/10, exemple : pour 15 000 € empruntés sur 120 mois à 1,75%. TEG Annuel : mensualité de 139,72 € hors protection emprunteur)

Protection de l'emprunteur : 0,225 € par mois pour 1.000 € empruntés.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

● Majoration de 5 000 € dans les cas suivants :

- mobilité professionnelle
- opération d'accession sociale à la propriété PSLA (Prêt Social Location Accession)
- achat d'un logement dans le cadre de la vente du parc HLM

A noter :

- Cumul possible avec le prêt à taux zéro +.
- Sans conditions d'apport
- Un seul prêt Accession par ménage
- Prêt octroyé sous conditions

- Avant tout projet, contactez le service prêt du CIL Val de Loire, qui vous confirmera notre aide, le montant, et vous enverra ensuite le dossier à constituer.

N'oubliez pas notre service de Conseil en Financement, service complémentaire et gratuit afin de bénéficier de taux bancaires préférentiels.

| | Zone A | Zone B1 | Zone B2 | Zone C |
|------------------------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| Achat ancien sans travaux | 15 000 € | 15 000 € | 8 000 € | 8 000 € |
| Achat dans le neuf | 15 000 € | 15 000 € | 8 000 € | 8 000 € |
| Achat terrain + construction | 15 000 € | 15 000 € | 8 000 € | 8 000 € |
| Mobilité professionnelle | 20 000 € | 20 000 € | 13 000 € | 13 000 € |
| PSLA | 30 000 € | 25 000 € | 20 000 € | 15 000 € |
| Vente HLM | 30 000 € | 25 000 € | 20 000 € | 15 000 € |

Ces prestations peuvent être modifiées suivant les réglementations et emplois prioritaires de l'Etat.